

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 23
- absents..... 10
- votants ..... 30
- procurations..... 07

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

**25 AVR. 2024**

publication en ligne le :

**25 AVR. 2024**

DAVIET Roland, Maire.

Le 23 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, Mme Murielle BURDET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Michel MARGUIGNOT, Mme Corinne MASSE, Mme Laurence ROBERT et Mme Stéphanie VEREL, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à M. Martin PONCET.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à M. Jean-Philippe BRITON.

Mme Laurence ROBERT a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a été désignée secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2024 / 40      Service Enfance Jeunesse - Approbation des tarifs :**

*Monsieur le Maire Adjoint expose ;*

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2023/19 du 21 février 2023 portant approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'ajuster les tarifs de certains accueils périscolaires (restauration, accueil du matin/soir) au regard de la situation générale de hausse des coûts et de lisser sur trois ans les tarifs de l'accueil de loisirs Croc'Vacances pour les rapprocher de ceux de Croc'Loisirs (mercredi) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour les tarifs spéciaux de Croc'Vacances suite à l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de réservation et de pénalités au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'appliquer un tarif spécifique pour les enfants porteurs d'un Projet d'Accueil Individualisé dans le cadre d'une allergie alimentaire (panier repas) pour les accueils de loisirs (mercredi et vacances) ;

**VU** la proposition de la Commission mixte Vie scolaire, vie extrascolaire et jeunesse ;

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants ;

## 1. SERVICES PÉRISCOLAIRES

### 1.1. Restaurants scolaires

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	QF < ou égal à 800 €	3,55 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	3,89 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	4,39 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	4,73 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	5,30 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	5,79 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	6,35 €
8	QF > à 3 000 €	6,83 €

Tarifs spéciaux	
Inscriptions tardives (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Majoration de 50 % du tarif applicable
Repas non annulé ou annulé hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Tarif applicable
Enfants souffrant d'allergies alimentaires (PAI) Repas apportés par les parents	2,10 €
Repas adultes	5,92 €

### 1.2. Accueils périscolaires

Tranche	Quotient familial	Tarif (1/2 heure)
1	QF < ou égal à 800 €	0,61 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	0,82 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	1,05 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	1,25 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	1,50 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	1,72 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	1,94 €
8	QF > à 3 000 €	2,16 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 5 € sur le tarif total du temps de garde
Présence d'un enfant non inscrit ou inscrit hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Majoration de 2,50 € sur le tarif total du temps de garde applicable
Absence non annulée ou annulée hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Tarif du temps de garde ouverture-fermeture applicable

## 2. ACCUEILS DE LOISIRS

### 2.1. Croc'Loisirs

Tranche	Quotient familial	Journée		½ journée avec repas	½ journée sans repas
		avec repas	avec PAI		
1	QF < ou égal à 800 €	18,24 €	15,84 €	13,35 €	9,06 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	18,94 €	16,54 €	13,90 €	9,32 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	20,00 €	17,60 €	14,73 €	9,58 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	21,56 €	19,16 €	15,86 €	10,35 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	23,64 €	21,24 €	17,38 €	11,12 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	27,58 €	25,18 €	20,14 €	12,92 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	31,64 €	29,24 €	22,99 €	14,73 €
8	QF > à 3 000 €	35,58 €	33,18 €	25,74 €	16,53 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 50 % du coût de la prestation (journée avec repas, ½ journée avec ou sans repas)
Annulation dans les 6 jours précédant le jour de l'accueil	100 % du forfait journalier applicable
Annulation à partir du 7 <sup>ème</sup> jour précédant le jour de l'accueil	Gratuit

### 2.2. Croc'Vacances

Tranche	Quotient familial	Journée	
		avec repas	avec PAI
1	QF < ou égal à 800 €	16,88 €	14,48 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	17,83 €	15,43 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	19,13 €	16,73 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	20,39 €	17,99 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	23,25 €	20,85 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	26,45 €	24,05 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	28,95 €	26,55 €
8	QF > à 3 000 €	30,90 €	28,50 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 50 % du coût de la prestation (journée avec repas)
Annulation/absence pour raison médicale ou en cas de force majeure avec présentation d'un justificatif dans les 5 jours maximum à compter du 1 <sup>er</sup> jour d'absence de l'enfant (attestation sur l'honneur non prise en compte)	Gratuit
Annulation/absence avec présentation de l'attestation sur l'honneur dans les 5 jours maximum à compter du 1 <sup>er</sup> jour d'absence de l'enfant	100 % du forfait journalier applicable
Annulation/absence sans présentation d'un justificatif	100 % du forfait journalier applicable + non ouverture des réservations sur la période des vacances suivantes
Inscription pour les personnes extérieures ayant un enfant scolarisé sur la commune	33,32 € (journée avec repas) sans prise en compte du quotient familial

### 3. ESPACE JEUNES

#### 3.1. Adhésion annuelle

Adhésion annuelle (par année scolaire)	5,00 €
--	--------

#### 3.2. Activités extérieures

Tranche	Quotient familial	Part du coût de l'activité par personne (*)
1	QF < ou égal à 800 €	35 %
2	QF Entre 801 et 1 000 €	40 %
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	45 %
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	50 %
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	55 %
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	60 %
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	65 %
8	QF > à 3 000 €	70 %

(\*) (Pourcentage correspondant au QF) x (prix de l'activité par personne) = Prix facturé

Tarifs spéciaux	
Annulation au-delà des 72 heures précédant le jour de l'activité	Gratuit
Annulation dans les 72 heures précédant le jour de l'activité	100 % du coût du séjour

#### 3.3. Séjours avec hébergement

Tranche	Quotient familial	Séjour en Haute-Savoie Tarif à la journée	Séjour hors département Tarif à la journée
1	QF < ou égal à 800 €	25,75 €	36,05 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	27,03 €	37,85 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	28,32 €	39,65 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	29,87 €	41,71 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	31,41 €	43,77 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	32,96 €	45,83 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	34,50 €	48,15 €
8	QF > à 3 000 €	36,05 €	50,47 €

Tarifs spéciaux	
Annulation au-delà des 15 jours précédant le jour du départ	Gratuit
Annulation dans les 15 jours précédant le jour du départ	100 % du coût du séjour

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** les tarifs du service Enfance Jeunesse tels que mentionnés ci-dessus.

**DE DIRE** que ces tarifs seront applicables au 8 juillet 2024.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Sandrine CARCEY-CADET.